



## ACCREDITATION DES BE

ITI/OPRT/PRCD/00x

Version Projet : 00

23/07/2021

### 1. PILOTE

NIC Sénégal.

### 2. OBJET/ OBJECTIFS

Cette procédure décrit les différentes étapes de création d'un nom de domaine.

### 3. DOMAINES ou PERIMETRES D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à toutes les créations de nom de domaine.

### 4. DOCUMENTS DE REFERENCE

- 
- Décrets .....
- Directives des institutions de gouvernance de l'Internet (ICANN, AFRINIC, ...)
- Plan stratégique institutionnelle de l'UCAD ;

### 5. TERMES ET DEFINITIONS

**Création de nom domaine** : opération d'attribution d'un domaine à un requérant.

### 6. PROCEDURE EN AMONT

.....

### 7. PROCEDURE EN AVAL

...

### 8. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

Cette procédure comprend les étapes suivantes :

#### **Etape 1 : Manifestation d'intérêt**

- Qui : BE ;
- Quoi : Envoyer un courriel ;
- Pourquoi : Pour demander les conditions d'accréditation ;
- Quand : Toujours.

#### **Etape 2 : Réponse à la manifestation d'intérêt**

- Qui : NIC ;
- Quoi : Envoyer les conditions d'accréditation et le contrat d'accréditation ;
- Pourquoi : Constituer le dossier d'accréditation ;



## ACCREDITATION DES BE

ITI/OPRT/PRCD/00x

Version Projet : 00

23/07/2021

- *Quand* : à la réception de la manifestation.

### **Etape 3 : Demande d'accréditation**

- Qui : BE ;
- Quoi : Envoyer le dossier d'accréditation dûment complété ;
- Pourquoi : pour traitement de de la demande ;
- Quand : Toujours.

### **Etape 4 : Traitement de la demande**

- Qui : NIC (Comité d'accréditation) ;
- Quoi : Étudier la conformité du dossier ;
- Pourquoi : pour accréditer le BE ;
- Quand : au plus tard six mois.

### **Etape 5 : Notification de la décision du CA**

- Qui : NIC ;
- Quoi : Envoyer la décision du CA avec les documents y afférent.
- Pourquoi : pour autoriser le BE à distribuer des noms de domaine ;
- Quand : après rapport du CA.

## **9. ENREGISTREMENTS**

- Contrat

## **10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Etape 1 : Au cas où le BE utilise les informations sur le site web du CURI, la procédure démarre à l'étape 3.
- Étape 3 : les BE déjà accrédités ICANN sont acceptés dès réception du dossier et après vérification.
- Étape 5 : En cas d'une décision d'accréditation, les informations sur le BE sont enregistrées et ses identifiants lui sont communiqués.